

Ville de
Pont-Rouge



AVIS PUBLIC
AVIS DE DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER ET
DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR POUR L'AN 2025
Conformément à l'article 105.1 al.2 de la Loi sur les cités et villes

Aux contribuables de la susdite municipalité

Avis public est par les présentes donné par la soussignée, Mme Éliane Richard, greffière de la Ville de Pont-Rouge, QUE :

Conformément à l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes*, le rapport financier de la Ville de Pont-Rouge pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2025 et le rapport du vérificateur externe seront déposés lors de la séance du conseil municipal qui se tiendra le lundi 4 mai 2026, à 19 h 00, à Place Saint-Louis, au 189, rue Dupont, à Pont-Rouge.

Toute personne intéressée peut assister à cette assemblée publique.

DONNÉ À PONT-ROUGE CE 13^e JOUR DU MOIS D'AVRIL DE L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX.

La greffière,

Éliane Richard